

“ *Les contrats, l'assurance de réussir !* ”

Le contrat de service, en quoi ça consiste ?

■ Une MAINTENANCE SUR MESURE pour vos appareils.

■ Des PRESTATIONS COMPLETES :

- **Téléassistance** : Exploiter le matériel par téléphone et établir un diagnostic.
- **Maintenance préventive** : Vérification fonctionnelle complète du produit.
1 ou 2 maintenance(s) possible(s) par an.
- **Maintenance corrective** : Remise en état de marche d'un équipement, au choix :
 - Soit maintenances illimitées toute l'année.
 - Soit maintenance limitée à 1, 2 ou 3 par an.
- **Délai sur site** : Délai maximum de nos intervenants pour se rendre sur site client. Au choix : 4h, 8h, 3, 4, 5 jours maximum.
- **Approvisionnement express de pièces détachées** : Accès à un stock de pièces réservées au contrat ou un service d'acheminement express dans les conditions souscrites dans le contrat.
Délai possible : 2 ou 3 jours ouvrés.
- **Couverture pièces détachées** : Remplacement de pièces défectueuses ou réparation des cartes afin de garantir le bon fonctionnement du produit.
 - Service limité : correspond à une consommation de pièces plafonnées.
 - Service illimité : couvre toutes les consommations de pièces.